



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le **Département : ARDECHE**
ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_18B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_9_18**

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 25

Votants : 29

**Objet : Recrutement du PNR
comme opérateur du dispositif
ABC**

L' an deux mille vingt six, le lundi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CASTOR Pascale

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur AUBANEL Jean a donné pouvoir à Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe
Madame CHAZE PLATON Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Monsieur Lionnel ROBERT, Président, expose à l'assemblée :

En 2025, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a accompagné la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes pour répondre à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) concernant la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité intercommunal (ABiC) sur quatre de ses communes volontaires (Montselgues, Malarce-sur-la-Thines, Sainte-Marguerite-Lafigère et Gravières). Les Atlas de la biodiversité sont des outils de connaissance permettant aux communes et à leurs habitants d'inventorier et de mieux connaître leur patrimoine naturel. Ils s'appuient sur une démarche participative et scientifique afin d'identifier et de mieux connaître les enjeux en matière de faune et de flore. Par ailleurs, un volet important porte également sur le porter à connaissance et la déclinaison dans des outils d'aide à la décision des élus ou encore à travers des outils de sensibilisation pour le grand public et le scolaire.

Le budget est évalué à 126 000€ et ventilé ainsi :

DEPENSES DU PROJET			RECETTES DU PROJET	
	Dépenses directes (en €)	Dépense éligibles		Ressources
Acquisition de petits matériels et fournitures	2 500 €	2 500 €	OFB	74 000 €
Prestations externalisées	73 500 €	73 500 €	Doit Conseils départementaux, via la convention ENS entre le Conseil départemental de l'Ardèche et le PNR en attente décision	20 000 €
Charges de personnel (dont rémunération des personnels non permanent spécialement recruté et/ou totalement ou partiellement affecté au projet -salaire brut +charges)	44 000 €	44 000 €		
TOTAL des dépenses directes	120 000 €	120 000 €		
	Charges indirectes	Charges indirectes éligibles	Doit cotisations des communes concernées (2 000€ / an pendant 4 ans)	32 000 €
TOTAL des charges indirectes	6 000 €	6 000 €		
TOTAL général des charges et dépenses	126 000 €	126 000 €	RESSOURCES affectées au projet	126 000 €

Dans le cadre de ce projet, il est proposé que le PNR des Monts d'Ardèche intervienne sur 3 entrées : coordination et mise en œuvre de l'ABiC, mise en place d'actions de préservation et action de sensibilisation et de communication. Pour cela, la convention de partenariat entre le PNR des Monts d'Ardèche et la Communauté de communes, prendra fin le 31 décembre 2029 et mentionne le plan de financement ci-dessous :

Intitulé de l'action	Montant versé au PNR des Monts d'Ardèche par la CDC (en intégrant la subvention du département qui est en attente de décision)
Coordination et animation de l'ABiC – année 1 (2026)	2 000 €
Coordination et animation de l'ABiC – année 2 (2027)	14 000 €
Coordination et animation de l'ABiC – année 3 (2028)	14 000 €
Coordination et animation de l'ABiC – année 4 (2029)	14 000 €
TOTAL	44 000€

Il convient de valider la proposition d'animation par le PNR des Monts d'Ardèche et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2026-2029 correspondante, dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité intercommunale, sous réserve de l'obtention de la participation du département de 20 000€ sur le projet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE SOUS RESERVE cette proposition, à la condition que les 20 000€ de recettes attendues du Département, via sa convention ad hoc avec le PNR soient bien fléchés sur le financement de ce projet, AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_18B-DE

Emis le 21/09/2026, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le